

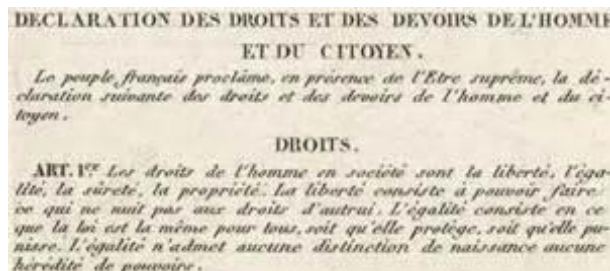


**M**ONTPELLIER 2020

# La lettre de « Sursaut »

Février 2018, n°57

## Droit et devoir en démocratie



Nos états démocratiques se sont développés sur les principes des droits de l'homme. La « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* » est rappelée, en France, en préambule de la constitution de la cinquième République. Une « *Déclaration des droits* » ouvre également la constitution des USA depuis ses origines en 1791. La revendication des droits est, de nos jours, une invocation sacrée. C'est en son nom que nos sociétés en ont ainsi multiplié le nombre : droit d'ingérence, droit de l'usager, droit de vote, droit de grève, droit de culte, droit à la liberté de parole, d'opinion, de presse ... Ces droits constituent, cependant, une aubaine pour le néo-libéralisme qui y trouve une justification pour ses ambitions de liberté de marché et d'entreprendre.

Très rapidement, un certain nombre de penseurs avaient pourtant perçu le danger d'un système basé uniquement sur des revendications de droit sans contrepartie de contraintes. Dès 1795, la « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* » est devenue celle des « *droits et devoirs de l'homme et du citoyen* ». En déclarant que « *la liberté de chacun s'arrêtant là où commence celle des autres* » Jean Paul Sartre ne faisait que rappeler les termes de la Déclaration de 1789. Le plein exercice des droits ne peut, en effet, être garanti sans une soumission à des devoirs liés aux exigences de l'exercice des droits des autres.



Dessin de WIMGZ

Trois événements récents illustrent, à leur manière, la dangerosité de l'invocation absolue du droit de l'individu dans la méconnaissance des autres.

Les deux premiers nous viennent d'Amérique du Nord. Le Président des USA revendique, depuis le début de son exercice, un droit à une totale liberté d'expression à laquelle il recourait déjà volontiers durant sa campagne électorale. Il multiplie, ainsi, impunément dérapages verbaux et « fake news ». Le Washington Post nous a relaté les propos qu'il a tenus le 11 janvier devant un groupe de sénateurs qu'il recevait dans son bureau ovale de la Maison Blanche : « *pourquoi est-ce que toutes ces personnes venues de pays de merde viennent ici ?* ». Nul homme ne peut prétendre ne pas être soumis à des devoirs fût-il le dirigeant de la plus grande puissance mondiale.

Le producteur hollywoodien Harvey Weinstein se trouve accusé de viols et d'agression sexuelle. De nombreux témoignages tendent à montrer que le producteur de cinéma s'autorisait de sa position toute puissante dans l'industrie du film pour se donner le droit d'assouvir ses pulsions sexuelles à sa guise. L'affaire a fait grand bruit et a entraîné une multitude grandissante de témoignages des violences sexuelles auxquelles sont soumises les femmes dans le quotidien de leurs vies. Le site « *balance ton porc* » invite les femmes à témoigner sur le net des agressions elles ont été victimes. Un « manifeste des 100 femmes » publié dans le journal *Le Monde* s'est dressé contre le retour de puritanisme que peuvent contenir ces réactions. Elles défendent, à l'inverse, « *une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle* ». Ce manifeste, à son tour, a suscité de fortes réactions contre ses signataires. Droit d'exercice de sa sexualité ? Droit d'importuner ? Droit de dénoncer ? ... La réponse à l'exercice de ces droits ne peut résider que dans la reconnaissance d'une soumission à des devoirs.



Dessin de GdB

Albert Camus rappelait que « *la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité* ». Un troisième événement récent vient préciser que la majorité et minorité ne doivent pas s'entendre au seul niveau quantitatif. Le 15 janvier de cette année, l'ONG britannique OXFAM a publié

son étude sur la répartition des richesses dans le monde. En 2016, les 8 personnes les plus riches ont gagné autant que les 3,700 milliards qui constituent les 50% les plus pauvres. En France, les 21 personnes les plus riches possèdent autant que les 27 millions correspondant aux 40% les plus pauvres. A ce rythme, la moitié de la terre appartiendra bientôt aux 1% les plus riches : leur patrimoine s'est enrichi en 2015 davantage que celui des 99% restants. Ces personnes ne font qu'exercer leur libre droit d'entreprendre et, tant qu'elles ne contreviennent pas aux lois économiques, au nom de quoi peut-on les accuser de s'enrichir ? Le néo-libéralisme a ainsi créé une dynamique où les inégalités entre riches et pauvres atteignent de tels écarts qu'elles apparaissent obscènes pour beaucoup et dangereuses pour l'équilibre du monde. Comment les nations peuvent-elles s'accorder pour fixer des devoirs permettant de réguler cette course au profit ?

Tous ces événements posent une question essentielle à nos démocraties : jusqu'où peut-on invoquer le droit de liberté individuelle ? Nos démocraties ont, entre autres comme le rappelait Albert Camus, un devoir particulier de protection des droits des plus faibles par rapport aux volontés de puissance des plus forts : « *la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité* », en précisant bien que la majorité n'est pas forcément quantitative

## **Le bloc-notes de Gérard DORIVAL**

### ***D'un complot à l'autre***



Pinocchio (i.pininmg.com)

Les politiques, l'école, les cultes et les médias sont, entre autres, interpellés par le pourcentage (qui ne semble pas hélas relever d'un "fake") des quelques 2/3 des français crédules face à un ou plusieurs « complots » (« la terre est plate » ou « e 11 Septembre n'a jamais existé » ou autres fadaïses etc...)

La lutte contre l'insécurité routière, qui se traduit notamment par une limitation de vitesse accrue ( qui aurait pu être modulée, mais là n'est pas mon propos), combattue par plus de 80 % de nos concitoyens, à partir plus du principe de "plaisir" que de "réalité", (la voiture constitue le dernier bastion de la possession et de la liberté et la vitesse un instrument de domination et de puissance) a donné lieu à un débat récurrent de tous les cafés du commerce et de nombre de repas de famille, ponctués, à la quasi-unanimité, par la conviction, ancrée très profondément, que, là, le complot émanait bien de l'Etat, "pour remplir ses caisses" (le concept du fameux "radar tirelire") inversant sans vergogne les causes et les conséquences, alors que les recettes sont affectées aux collectivités locales, au plus près des citoyens, et désormais aux accidentés de la route.

Une fausse nouvelle, comme un complot, s'avère beaucoup plus crédible que la simple vérité qui dérange, qui peut exiger une réflexion ou du recul, et prend le contrepied de croyances fausses mais tenaces

### ***La moralisation à rebours***

Les "nouveaux" parlementaires des deux chambres (Assemblée et Sénat) se préoccupent, n'en doutons pas pour ne pas sombrer dans l'antiparlementarisme populiste, de l'intérêt général de la Nation. Ils ont eu tôt fait cependant de se saisir d'emblée de leurs privilèges indemnitaires exorbitants en prenant le

contre-pied des orientations gouvernementales de moralisation de la vie politique dont nous nous réjouissons.



lepoint.fr

Exit l'imposition des frais de représentation. Exit la production systématique de justificatifs de ceux-ci. Exit le principe général de vérification au profit d'un savant triptyque optionnel, dont un système d'avance opaque, relevant plus de l'alchimie que de la comptabilité publique. Exit l'exclusion des frais purement personnels de cette faveur. Le contrôle ne concerne alternativement qu'un 5ème des troupes et une fois seulement pendant le mandat. Réserve parlementaire totalement défiscalisée.

Le « déontologue » (à mi-temps !) sera bien démuni pour agir.

Nos représentants agissent à cet égard en vase clos et décident de leur propre régime indemnitaire sans retenue.

Paul Cassia, professeur de droit à l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, assimile le système ainsi mûrement élaboré à une « optimisation législative » de même nature que « l'optimisation fiscale ».

Il s'agit d'un recul d'un recul déontologique, loin des ambitions gouvernementales légitimes.

Les parlementaires se discréditent ainsi. Un peu plus aux yeux des citoyens qui ne connaissent pas (encore) l'étendue de leurs turpitudes.

### ***La laïcité en question***



Aristide-Briand3

J'avais travaillé profondément la question de la laïcité, en lisant abondamment nombre de thèses contradictoires et les perspectives, avec leurs variantes, ouvertes par divers courants de pensée, à l'occasion d'une tribune signée il y a un peu plus d'un an (« Lettre de Sursaut » de Novembre 2016) dans ces mêmes colonnes, que j'avais intitulée : "La laïcité est-elle négociable ?"

Sans retirer un mot de ce texte pour lequel je persiste sur le fond comme sur la forme, j'y fais à nouveau référence aujourd'hui en raison d'évènements incidents mais significatifs, et de tendances qui sans être lourdes à priori, pourraient influencer sur ce concept, fondement de notre société apaisée sur ce plan depuis plus d'un siècle.

L'incroyable et violent affrontement médiatique entre Charlie Hebdo et Media part, issus pourtant d'un même creuset politique, illustre des approches de la problématique musulmane en France radicalement divergentes (dans un contexte de plus troublé par l'affaire de mœurs touchant Tarik Ramadan)

Les inflexions sémantiques, certes prudentes, relatives à une laïcité qui pourrait évoluer, émanant du Président de la République, pour qui « la République est laïque mais pas la société » (mais qui confère cependant à la laïcité « un rôle de cadre afin d'organiser l'exercice libre et individuel de conscience autonome dans la République ») et de plusieurs membres du gouvernement, sont subtiles, plus ou moins heureuses, mais interpellent.

L'initiative du ministre de l'Education Nationale, de créer un « conseil des sages de la laïcité » me semble à priori pertinente d'autant que parmi les membres pressentis, figurent, entre autres, Abdenour Bïdar ou Patrick Kessel.

Les tenants de la loi de 1905, femmes et hommes de paix et de concorde, pourtant chantres de la liberté de conscience, non anticléricaux et non islamophobes, ont tendance à être brocardés en tant que « laïcistes », voire « laïcards », porteurs de radicalité, et même taxés d'avoir pour projet d'instaurer une « religion laïque » et d'attiser les haines communautaristes. Les rôles sont ainsi inversés au profit des apôtres de religions intrusives sur le domaine public, en quête de références pratiquées un peu partout dans d'autres pays.

Rien n'est acté ni ne peut être susceptible de l'être, mais le caractère insidieux de l'argumentaire d'une laïcité ouverte ou " apaisée", ne manquera pas de jeter le trouble au sein des communautés, et de peser sur des questions sociétales majeures.

Les relations avec l'Eglise pourraient, à sa demande, selon certains signes décelés, pencher vers le régime "concordataire" avec l'Etat, que 1905 avait écarté.

Le grand public a certainement d'autres préoccupations mais les conséquences d'une évolution, même imperceptibles au départ, seraient loin d'être neutres au titre des libertés publiques.

S'il y a débat, il doit être authentique, discerné et profond.

## Le blog de Jean MATOUK

### *Migrants : pas tous ! La France ne peut pas.....*



rfi.fr

La phrase de Michel Rocard est restée parfaitement d'actualité. Toute la misère du monde ne peut pas être accueillie en France. Pas plus qu'elle ne peut recevoir à titre provisoire ... durable ... tous ceux qui veulent aller en Grande Bretagne.

Tous les pays d'Europe ont le devoir d'accueillir les migrants venus de zones en guerre ou fuyant des dictatures inhumaines. Ceux de Syrie, en priorité, d'Afghanistan, d'Erythrée, de Somalie ou du Yémen, éventuellement de certaines zones de la république démocratique du Congo. C'est moins le cas aujourd'hui de l'Irak. De ce point de vue trop de pays européens de l'Est ont refusé leur contingent de réfugiés, contrairement aux « valeurs » auxquelles ils ont adhéré en rejoignant l'Europe en 1990. La France, de son côté, aurait pu faire mieux et plus vite. La Grèce et l'Italie ont fait, de force, plus que leur « contingent », et l'Union européenne est en dette vis-à-vis d'elles.

On peut étendre le « droit d'asile » aux réfugiés climatiques, qui arrivent de pays déjà affectés par de grave sécheresse, notamment des régions sahéniennes. Ils risquent de se multiplier dans les décennies à venir.

Plus de réfugiés économiques !

Mais ni l'Europe, ni la France, n'ont à accorder l'asile politique à des ressortissants des autres pays d'Afrique, régis par des gouvernements, élus démocratiquement, même si la démocratie n'y est pas parfaite, en particulier ceux de l'ancienne Afrique occidentale française, qui tentent le passage soit en remontant au Maroc, par Ceuta et Gibraltar, soit par le Niger et la Libye, où ils risquent, comme on l'a vu, de finir vendus comme esclaves à des agriculteurs locaux. Nigéria, Cameroun, qui regorgent de pétrole, Côte d'Ivoire, où la croissance est au plus haut, Guinée, Sénégal Gambie, Maroc et Algérie bien sûr ! Encore moins nos pays ont-ils à accueillir des ressortissants de l'Albanie, la Bosnie ou le Kosovo !

Grâce au gouvernement et à la police du Niger, ce flux s'est ralenti de 30% à 40% depuis 2015 (Le Monde 17-18 décembre). Une partie de ces migrants sont arrêtés à Agadez qui est le point de départ des « routes » vers La Libye et l'Algérie. La moyenne mensuelle est passé de 27.000 en 2016 à 5.400 en 2017 ! Mais 5.400, acceptant de payer désormais, au détriment de leurs familles restées sur place, 400 ou 500 € pour passer par de nouvelles routes !

Ce sont des réfugiés purement économiques qui quittent leur pays parce que les politiques qui y sont menées ne donnent pas à leurs population un minimum de niveau de vie. Surtout lorsque ces pays disposent de ressources minérales, notamment pétrolières, qui, malgré la baisse du prix du pétrole, permettraient encore, sans la corruption générale et extrême qui y règnent, de jeter les fondements d'un vrai développement.

Si nos pays doivent aide et assistance aux ressortissants de ces pays, c'est sous la forme d'une aide au développement qui ne finisse pas dans les poches de certains intermédiaires locaux, ou même de sociétés d'études européennes ou américaines, qui récupèrent un quart ou un tiers des programmes sous forme d'études « bidon », mais sous forme d'investissements productifs pour traiter les ressources locales.

Déjà, d'ailleurs, au Niger, 6.500 de ceux qu'on appelle les « acteurs de la migration » disons en gros les « passeurs » et certains « hôtes » temporaires des migrants, s'ils le souhaitent, sont éligibles à une aide à la reconversion de 1.200 € pour un projet collectif et 2.300 pour un projet individuel.

Heureusement pour Christine Angot et Yann Moix, le ridicule ne tue pas !

Certains pays, aux populations actives décroissantes, ont encore des postes à pourvoir et peuvent encore accueillir de tels migrants économiques. C'était le cas de l'Allemagne avant l'arrivée massive de réfugiés des années 2014 et 2015. Ce n'est pas le cas de la France, où le taux de chômage est encore de plus de 9%.

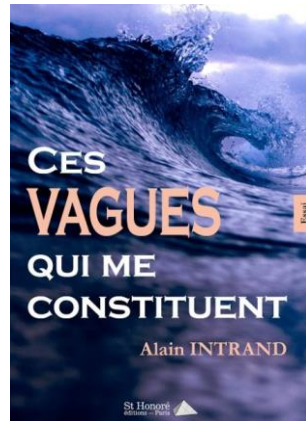
Il est donc parfaitement légitime de contrôler les migrants partout où c'est possible, avant qu'ils ne soient disséminés, pour distinguer les vrais réfugiés politiques ou climatiques, des migrants économiques. Je comprends fort bien que les ONG d'accueil râlent de voir ces contrôles s'effectuer dans leurs centres d'accueil, mais il n'y a pas d'autre solution et elles le savent bien. Tout aussi légitime d'appliquer les règles européennes de Dublin et de renvoyer ceux à qui l'asile a été refusé dans leur premier pays d'accueil, et sans papiers, de les expulser. Notre ministre de l'Intérieur a donc eu raison de publier ces circulaires.

Les ONG (Le Monde 17-18 décembre) sont, elles-mêmes débordées par l'afflux. A preuve les campements de fortune qui continuent à surgir dans les grandes villes et que Christine Angot, avec son air de supérieure de couvent de l'Inquisition, (terme dû à une amie journaliste célèbre) reprochait stupidement à Benjamin Griveaux, lors de l'émission « On n'est pas couché » du samedi 6 janvier, alors qu'elles sont le produit justement d'un laxisme passé irresponsable inspiré par les « bisounours » de toutes sortes.

Quant à Yann Moix, qui, dans la même émission, s'écoute de plus en plus parler pour ne rien dire, et a affirmé avoir vu des policiers « matraquer » des enfants à Calais, le même Benjamin Griveaux lui a fort justement demandé d'en produire des témoins oculaires ou des vidéos. J'ose affirmer moi-aussi, qu'il ne

faut à aucun prix que se reconstitue des « jungles » de Calais et détruire les prémisses de campements chaque jour me paraît navrant mais inévitable.

## Notes de lecture



Notre ami du *Pacte civique*, Alain Intrand, fait partie de ceux qui, comme il le dit lui-même, ont « emprunté l'ascenseur social ». Au soir de sa vie professionnelle, il se repenche sur ce parcours qui l'a amené au diplôme d'ingénieur et à des fonctions de cadre dirigeant. Il en mesure les difficultés, les apports et les limites. Ce recul l'ouvre à des réflexions plus globales sur la complexité du monde, le pouvoir, la connaissance, la croyance, la place de chacun. Son ouvrage nous les livre telles qu'elles lui sont venues. Il se clôt sur une question : le moteur de nos actions ne réside-t-il pas dans l'angoisse née de la conscience de soi ? N'est-ce pas ce qui nous amène à être ce que nous sommes ?

« *Se promener sur ces immenses plages des Landes, quand il n'y a personne... S'asseoir au pied de la dune... Regarder la mer... Regarder les vagues... Elles arrivent de tout là-bas, se forment, grossissent, grondent, se cognent, atteignent la plage, et se répandent sur le sable... Tout comme les idées, dans ma tête, qui surgissent, murissent, ou se renforcent réciproquement, et me constituent. Où me conduira la mer ? À être libre ? En laissant, comme les vagues, aller mes pensées ? « Homme libre, toujours tu chériras la mer... »*

« *Ces vagues qui me constituent* », 2017, Paris, éditions Saint Honoré (16,90 €)

## Pétition citoyenne pour la suppression du passage à niveau de Castelnau-le-Lez.



Le passage à niveau n°39 de Castelnau-le-Lez est à présent le plus dangereux du Département de l'Hérault et le deuxième de la Région Occitanie. Sa dangerosité pour les véhicules et les piétons est reconnue par tous : 150 trains par jour passent en pleine agglomération. Elle est accrue par la construction récente, ou en cours, de nombreux immeubles dans son voisinage.

Nous demandons d'urgence aux autorités compétentes, Préfecture, SNCF-réseau, Région Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole, et Commune de Castelnau-le-Lez :

- d'acter en commun le caractère prioritaire du remplacement du passage à niveau par un souterrain de gabarit intermédiaire, conformément à l'étude réalisée en 2012.

- de finaliser dans les meilleurs délais le dossier technique indispensable pour la concertation et l'appel d'offres pour les travaux.

- de convenir du partage des coûts (a priori de l'ordre de 12 M€) entre les acteurs concernés : soit 50 % pour l'Etat et la SNCF, et 50 % pour les collectivités territoriales, à répartir entre la Région, organisatrice des transports, la Métropole, en charge de la voirie, et la Commune, pour laquelle la sécurité des citoyens doit être une priorité.

- de mettre à contribution les promoteurs des constructions encore à venir dans ce secteur, par accord entre la Métropole et la Commune.

- de définir un calendrier de réalisation rapide, à hauteur du risque encouru.

Habitants de Castelnau-le-Lez et usagers des communes voisines, nous sommes tous concernés. Cette pétition, d'intérêt général, est à l'initiative de l'association Castelnau Demain.

Chacun est invité à la signer sur : <https://www.change.org/p/p%C3%A9tition-citoyenne-pour-la-suppression-du-passage-%C3%A0-niveau-n-39-de-castelnau-le-lez>

Les associations qui le souhaitent sont invitées à diffuser l'information auprès de leurs adhérents et à se faire connaître sur [castelnau.demain.over-blog.com](http://castelnau.demain.over-blog.com)

Association Castelnau Demain.

Cette pétition sera remise à :

Préfecture de l'Hérault - SNCF - RFF - Région Occitanie - MMM - Castelnau-le-Lez -

### à noter ...

Montpellier 2020 tient son Assemblée Générale annuelle le mardi 30 janvier 2018 dans la **salle de réunion de la Gazette Café, 6 rue Levat à Montpellier de 18h à 20h** (tram 1, 2, 3 et 4). L'entrée est libre. Par contre, seuls les membres à jour de leurs cotisations 2017 pourront participer aux votes et candidater aux postes d'administrateur.

### RAPPEL :

**Cette « Lettre » doit être l'affaire de tous ...** N'hésitez pas à transmettre vos courriers et articles à notre rédaction en les adressant à Joseph MORNET : [montpellier.asso.2020@gmail.com](mailto:montpellier.asso.2020@gmail.com).

Les documents de « MONTPELLIER 2020 » sont consultables sur son site [www.montpellier-2020.fr](http://www.montpellier-2020.fr) : vous pouvez y trouver, outre nos textes, les documents et images de nos manifestations locales, des comptes rendus de presse, des tweets ... n'hésitez pas à inter réagir !



**BULLETIN D'ADHESION**

**Monsieur, Madame ou raison sociale :**

**Profession ou statut social :**

**Habitant**

**Code postal :**

**Ville :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**s'acquitte de la somme de 25 €**

**au titre de l'année 2018 et est membre de l'Association MONTPELLIER 2020**

Payable par chèque à l'ordre de « **association Montpellier 2020** »  
Adresser à **2 rue Jeanne d'Arc, MONTPELLIER, 34000**

**Fait à :**

**le :**

**Signature**